

2% de salariés exercent leur activité en télétravail*

	En %
• Commerce	3
• Autres services	3
• Industrie	1
• Agriculture, sylviculture et pêche	1
• Construction	1
• Transports	1
• Hébergement et restauration	0
Ensemble	2

Lecture : 2% des salariés pratiquent le télétravail.

* Télétravail : travail effectué à distance, pendant les horaires habituels de travail en se connectant au système informatique de l'établissement. Les sous secteurs concernés sont : l'information et la communication, la fabrication d'équipements électriques, électroniques et informatiques, les activités financières et d'assurance, les activités scientifiques et techniques.

Travail dans l'urgence : plus répandu dans l'hôtellerie-restauration et les services

	En %
• Hébergement et restauration	14
• Autres services	12
• Transports	7
• Commerce	6
• Industrie	6
• Agriculture, sylviculture et pêche	6
• Construction	4
Ensemble	9

Lecture : 14% des salariés de l'hôtellerie-restauration travaillent dans des établissements où la nécessité de travailler dans l'urgence concerne au moins la moitié des salariés.



DARES

Enquête Conditions de travail 2013 - Volet Employeurs -

Premiers résultats sur le secteur marchand et associatif

Vous avez bien voulu répondre à l'enquête du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les conditions de travail des salariés dans votre établissement en 2013 et nous vous en remercions.

Vous trouverez dans cette brochure les premiers résultats de cette enquête qui a concerné 14 200 employeurs dont 8 800 du secteur marchand et associatif (hors secteur hospitalier).

Deux autres brochures concernant d'une part le secteur hospitalier public et privé, d'autre part la fonction publique sont téléchargeables sur le site du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Pour en savoir plus sur cette enquête :

www.travail.gouv.fr

Rubriques : Statistiques > Conditions de travail > Les enquêtes Conditions de travail (CT)

Prévention des risques : le respect des obligations légales prime



Lecture : Pour 83% des salariés, les employeurs déclarent que le respect des obligations légales est une motivation primordiale de leur politique de prévention.

Prévention du stress : l'assistance individuelle est privilégiée



Lecture : En ce qui concerne la prévention du stress ou du mal-être au travail, pour 48% des salariés, les employeurs ont déclaré avoir mis en place au cours des 3 dernières années une procédure d'assistance aux salariés, de manière confidentielle.

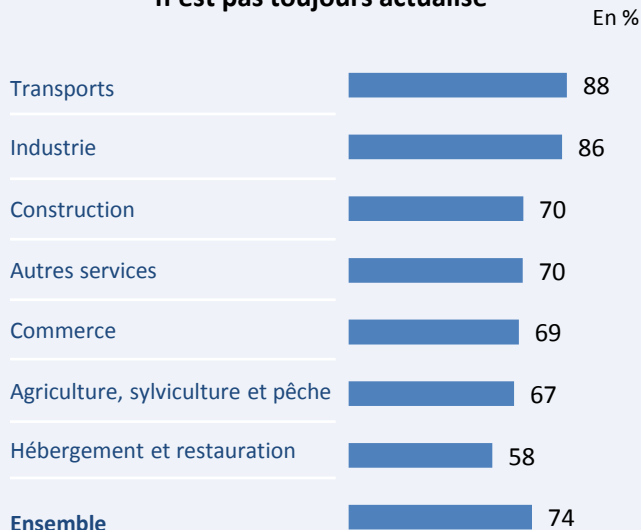
Des facteurs de pénibilité* plus répandus dans les transports et l'industrie



Lecture : 28% des salariés des transports travaillent dans des établissements où la pénibilité concerne au moins la moitié des salariés, selon l'évaluation des employeurs.

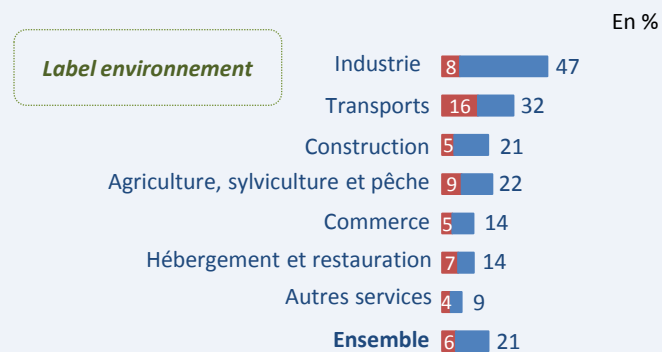
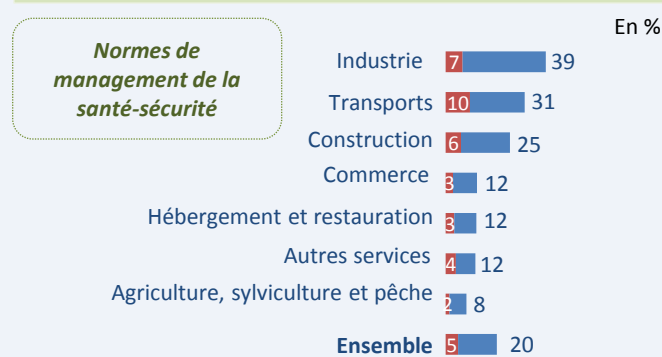
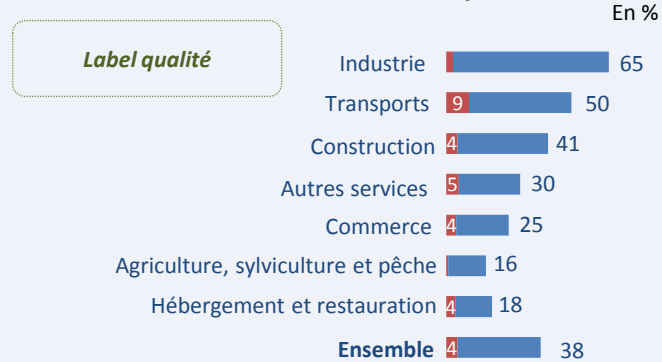
* Parmi les 8 facteurs de pénibilité suivants : charges lourdes, postures pénibles, travail en équipes alternantes, bruit, travail à la chaîne, travail de nuit, produits chimiques, températures extrêmes.

Évaluation des risques : le document unique n'est pas toujours actualisé



Lecture : Pour 74% des salariés, le Document Unique a été actualisé dans l'année.

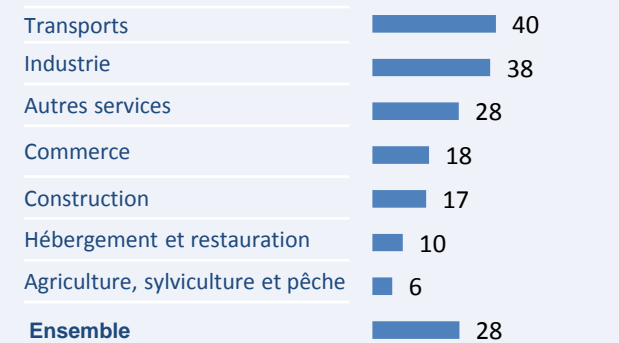
Plus de certifications dans l'industrie et les transports



■ Certification depuis 3 ans ou plus
■ Certification depuis moins de 3 ans

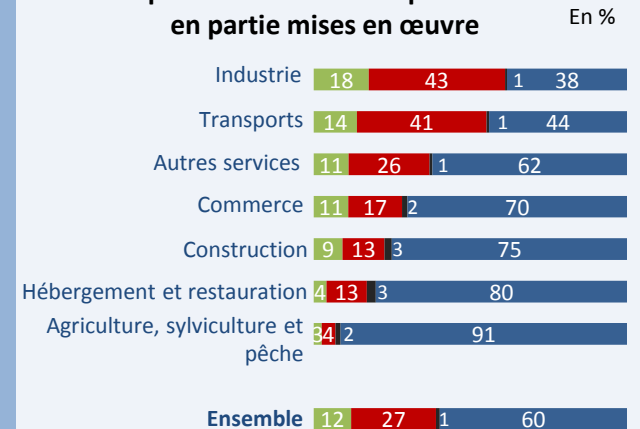
Lecture : Dans l'industrie, 47% des salariés travaillent dans des établissements disposant d'un label de qualité environnementale (39% l'ont depuis plus de 3 ans)

Plus d'un salarié sur quatre concerné par des négociations récentes sur les conditions de travail



Lecture : Dans les transports, 40% des salariés travaillent dans des établissements qui ont connu une négociation sur les conditions de travail en 2012.

Propositions des élus du personnel : en partie mises en œuvre



■ Aucune proposition / pas d'élus du personnel
■ Aucune proposition n'a été adoptée
■ mise en œuvre de certaines propositions
■ mise en œuvre de la plupart des propositions

Lecture : Dans l'industrie, 38% des salariés travaillent dans des établissements où il n'y a pas d'élus ou pas de propositions des élus (CHSCT ou DP) pour améliorer les conditions de travail ou la sécurité. Pour les 62% restants, les élus ont émis des propositions ; pour 18% des salariés, la direction a mis en œuvre la plupart des propositions.